

COLLOQUE INTERNATIONAL
« *Kurukan Fuga et les Religions du Mandé* »

San Pedro, du 17 au 19 novembre 2022 – (Présentiel et visio-conférence.)

1. Argumentaire

Proclamée en 1236, la Charte de Kurukan Fuga est considérée comme la constitution de la société Mandé. L'un des soucis de ses promoteurs – le roi Soundiata Kéita en tête – était de se démarquer certes de la gestion archaïque et anarchique du royaume Sosso, mais aussi de doter le nouvel empire Manding d'un outil capable de gérer de façon efficiente et efficace les rapports entre le pouvoir politique incarné par le Fama ou roi et le reste de la population.

Bien plus, il s'agissait de réglementer les relations entre les populations elles-mêmes, voire de régenter la vie en société. Cette volonté d'organisation et de coexistence pacifique à travers la Charte de Kurukan Fuga était l'occasion de rassembler le peuple Mandé autour d'un idéal commun et ce, en dépit des divergences claniques et religieuses.

Parmi les difficultés apparues aux promoteurs de la Charte de Kurukan Fuga subsistait, cependant, l'épineuse question de la gestion des religions dans le Mandé. À côté de la Bamanaya, il a fallu également faire face à la présence de l'Islam introduit dans la société Mandé depuis le XI^{ème} siècle ou même auparavant (J. Ki-Zerbo, 1978). Religion monothéiste, l'Islam imposait ses principes et ses valeurs à travers l'enseignement des *karamogo* ou marabouts, au sens noble du terme.

La mention de la classe des marabouts (Mori Kanda) dans la Charte de Kurukan Fuga signifiait-elle pour autant que la société Mandé avait rompu le lien avec la Bamanaya ? Peut-on alors dire que la Charte de Kurukan Fuga envers les religions annonçait les prémisses et/ou les prémices d'une laïcité à l'africaine ? Quelle était la position de Soundiata Kéita vis-à-vis de l'Islam quand on sait qu'il portait le titre de Simbo ou maître chasseur ? De quelle religion était les Nyamakala ou classes de métiers dont le rôle essentiel était de conseiller les chefs et de défendre par le verbe, les règles établies et l'ordre sur l'ensemble du territoire ? De quelle religion se réclamaient les Mansa ou les tribus princières ? Est-ce qu'il ne serait pas légitime de trouver en la Charte de Kurukan Fuga les outils pour freiner l'expansion du djihadisme qui continue de faire de nombreuses victimes dans les sociétés africaines et même au-delà ?

Sans doute ! Mais il est bon indiquer qu'une autre religion importée, le Christianisme, bien que non évoquée par la Charte de Kurukan Fuga, n'est pas en reste dans le Mandé.

Ce colloque se pose donc ces questions et tentera d'y apporter, si possible, des éléments de réponse. Il vise à contribuer de manière significative au renouvellement et à l'enrichissement des valeurs de vivre-ensemble, de tolérance, de fraternité, de laïcité (H. Adama et D. Koné, 2019), promues par la Charte de Kurukan Fuga dans ses rapports avec les religions de la société Africaine en général et Mandé en particulier.

2. Axes d'intervention du colloque (Liste non exhaustive)

Ce colloque se veut pluridisciplinaire et souhaite recevoir toute contribution d'ordre anthropologique, économique, historique, littéraire, philosophique, politique, sociologique, etc. Ainsi, il pourrait abonder dans le sens des axes indicatifs suivants :

- La Charte de Kurukan Fuga, prémices de la laïcité africaine
- La place de la Bamanaya dans la société Mandé
- La place de l'Islam dans la société Mandé
- Bamanaya et/ou religions importées : un syncrétisme ... ?
- Soundiata Kéita, souverain bamaman, animiste ou musulman ?
- Kurukan Fuga et le Djihadisme ?
- Pouvoir politique et Bamanaya, amitié de circonstance ou mariage sincère ?

3. Langues de communication

Les langues utilisées durant cette rencontre scientifique sont : le bambara (dioulakan), le français, l'anglais, l'arabe.

4. Format des résumés attendus

Vous voudriez bien :

- indiquer le nom, le prénom, l'institution de rattachement et le ou les courriels (e-mail) ;
- écrire un résumé de 3000 à 4000 signes, espaces compris ;
- présenter la problématique en rapport avec le titre annoncé ainsi que l'ancrage scientifique et conceptuel dans lequel vous vous situez ;
- présenter le corpus (dans le cas d'une étude empirique : terrain d'études ; corpus linguistique, littéraire, étude de cas, etc.) et la méthodologie adoptée (collecte et analyse) ou les principales idées directrices et leur articulation (dans le cas d'une contribution de fond) ;
- conclure sur les principales étapes de la contribution ;
- mettre après le résumé, une liste de 5 mots clés au maximum ;
- clore par une courte bibliographie indicative.

NB : Les propositions de communication sont à envoyer à l'adresse suivante ; kurukanfuga2020@gmail.com

5. Calendrier indicatif

- Date butoir d'envoi des résumés ; le 31 mars 2022
- Notification aux auteurs : 1^{er} mai 2022
- Envoi de la proposition de communication : 1^{er} juillet 2022
- Lieu et dates de la tenue du colloque : San Pedro, les 17, 18 et 19 novembre 2022.

6. Direction du colloque

Prof. Méké MÉITÉ, Titulaire de la Chaire UNESCO pour la Culture de la Paix,
Président de l'université de San Pedro (Côte d'Ivoire).

Nous attendons avec impatience vos contributions.